



Rarement scrutin aura eu une telle importance

Edito

En raison de la transformation de la SNCF en Groupe Public Ferroviaire (GPF) et de la modification des périmètres électoraux d'une part, et de l'importance des résultats sur la représentativité syndicale pour les futures négociations d'autre part.

Accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), auquel la direction veut inclure formation, métiers et déroulement de carrière, statut, réglementation du travail, convention collective nationale de branche, ces négociations revêtent une importance capitale pour les cheminots.

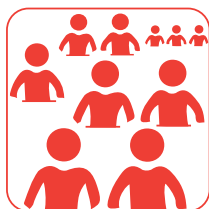
Elles vont dimensionner le cadre social applicable au sein du GPF, mais plus largement pour l'ensemble du secteur.

Dans le même temps, l'encadrement doit pouvoir réinvestir la stratégie du GPF, les sujets du travail et des organisations de la production.

Au regard des expériences récentes (retraites complémentaires, RTT à l'AP/HP, ...), qui mieux que la CGT peut faire progresser les garanties collectives ?



Ce que les dirigeants de l'entreprise font de l'encadrement



L'encadrement, particulièrement dans ses premiers niveaux, est démuni, exposé et isolé pour faire face à la casse sociale organisée en haut lieu. Amenés à travailler dans un contexte étouffant saturé d'injonctions et d'urgences, ces agents subissent une tension intimement liée aux exigences de hauts dirigeants qui ont décidé de faire d'eux les militants de leur politique et leur font porter la responsabilité de la production et des résultats. Au fil de la démultiplication de leurs activités et de leurs charges (réduction des équipes, extension des périmètres d'intervention...) ils peuvent même en arriver à compenser les manques d'emplois d'exécution dans des activités régulières de l'entreprise. La situation objective de vampirisation de la force de travail des agents de l'encadrement équivaut à une déqualification : le nombre réel d'heures travaillées non rémunérées de la plupart d'entre eux exprime un salaire horaire bien en deçà de ce à quoi ils pourraient prétendre. La multiplication et l'intensification des prescriptions leur ôtent tout espace de pensée. Cette impossibilité est renforcée par un management autoritaire qui vise à faire taire toute expression discordante sur le travail.

Le rôle que notre organisation attend de l'encadrement



Pour la CGT, la fonction et la valeur de l'encadrement sont fondés sur l'utilité sociale du travail et le professionnalisme. Celui-ci a pour finalité d'assurer un niveau garanti de sécurité, de sûreté et de confort aux usagers. Il exige discipline, apprentissages longs, et se construit en développant des compétences particulières, fruits de la coopération, de la vigilance et d'un perfectionnement continu. Un bon encadrant connaît le métier des agents dont il coordonne, organise le travail. Il les appuie pour traiter les difficultés du travail quotidien. Il contribue, à son niveau de responsabilité et de compétence, à faire fonctionner l'entreprise publique au service de l'intérêt général. Cela nécessite qu'il dispose de la qualification et de l'expérience nécessités par la tenue de son poste, que ses responsabilités et ses objectifs soient clairement établis et proportionnés aux moyens fournis. Cela impose qu'il ait la possibilité de s'exprimer sur le travail, ses conditions de réalisation, notamment pour signaler les dysfonctionnements, et donner les alertes nécessaires. C'est là conception CGT de la loyauté de l'encadrement, à mille lieux de la soumission aveugle exigée par les hauts dirigeants.

ÉLECTIONS CE-DP

QUI VOTE ET COMMENT ?

Modalités de vote par correspondance

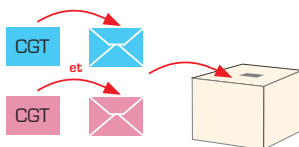
CE [COMITÉ D'ENTREPRISE]

Votants : Tous les cheminots du GPF âgés de 16 ans accomplis travaillant depuis 3 mois dans l'entreprise (contractuels, contrats d'avenir et apprentis).
Les salariés mis à disposition de l'entreprise depuis 12 mois continus et faisant le choix de voter dans le GPF.

Matériel de vote

Vote physique :

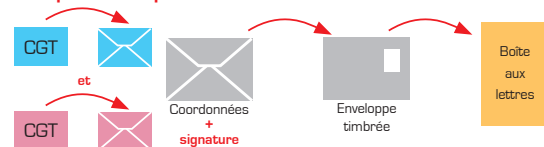
Titulaire : Bulletin + enveloppe = bleu



Suppléant : Bulletin + enveloppe = rose



Vote par correspondance :



Envoi par la poste,
(dès réception du matériel de vote au domicile) au plus tard le 13 novembre 2015. Attention aux délais d'acheminement.

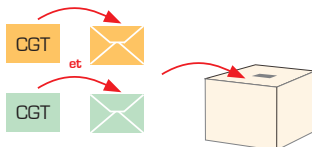
DP (DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL)

Votants : Tous les cheminots du GPF âgés de 16 ans accomplis travaillant depuis 3 mois dans l'entreprise (contractuels, contrats d'avenir et apprentis).
Les salariés mis à disposition de l'entreprise depuis 12 mois continus et faisant le choix de voter dans le GPF.

Matériel de vote

Vote physique :

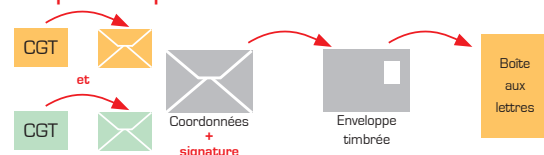
Titulaire : Bulletin + enveloppe = bulle



Suppléant : Bulletin + enveloppe = vert



Vote par correspondance :



Envoi par la poste,
(dès réception du matériel de vote au domicile) au plus tard le 13 novembre 2015. Attention aux délais d'acheminement.

IMPORTANT

Même si vous avez voté par correspondance, vous pouvez voter physiquement le 19 novembre 2015, en vous rendant dans votre bureau de vote. N'oubliez pas de voter CA/CS